



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

### SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2026DEL10\_ELECTION DES MEMBRES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 30 Mars 2026 à 19h15 en salle du Conseil Municipal à Saint Juéry, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, le Maire.  
Sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2026 par le maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Votants : 26

Secrétaire de séance : Dominique FAJON

#### **Membres Présents :**

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Corinne PAWLACZYK, Wilfried BARDOU, Myriam DEVALETTE, Elisabeth ENJALBERT, Frédéric GRIVOT, Patrick SIRVEN, Patricia RAINESON, Bernard BENEZECH, Dominique FAJON, Juan-Carlos SANZ, Laurence GAVALDA, François ROCHA, Béatrice FARIZON, Nathalie COUVREUR, Virginie COUNIL, Emilie LE CHEVERT, Jonathan DIOGO, Bastien REMY, Vincent MARTY, Yoann TICHIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Membres excusés qui ont donné pouvoir :**

- Camille DEMAZURE pouvoir à Martine LASSERRE,
- Eléonore HOJAK pouvoir à Patricia RAINESON
- Célia CERZO pouvoir à Didier BUONGIORNO

Le quorum est atteint.

-----

Vu les articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Considérant qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle, Considérant que le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Considérant que le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 Mars 2026 a décidé de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste des candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

Mme Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Mme Emilie LE CHEVERT, Mme Laurence GAVALDA, Mme Dominique FAJON, M. Vincent MARTY, Mme Patricia RAINESON, Mme Elisabeth ENJALBERT, Mme Virginie COUNIL,

Il convient de mettre plus de noms que de sièges à attribuer, afin que en cas de démission d'un membre élu, cela permette de le remplacer sans renouveler le conseil d'administration dans son intégralité. Ainsi Mme Eléonore HOJAK et Mme Corinne PAWLACZYK sont présentées comme déléguées complémentaires.

Après avoir recueilli la liste des candidats, il est procédé à l'élection au scrutin secret des 8 membres titulaires du conseil municipal puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Nombre de sièges à pourvoir : 8
- Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : 3,625

La liste de Mme FONTANILLES-CRESPO a obtenu 29 voix  
Ont été proclamés membres du conseil d'administration (au plus 8 membres) :

- Mme Sylvie FONTANILLES-CRESPO,
- Mme Emilie LE CHEVERT,
- Mme Laurence GAVALDA,
- Mme Dominique FAJON,
- M. Vincent MARTY,
- Mme Patricia RAINESON,
- Mme Elisabeth ENJALBERT,
- Mme Virginie COUNIL,

Le maire,

David DONNEZ



La secrétaire de séance

Dominique FAJON